



Problème jugement en Espagne

Par **double r**, le **07/03/2012 à 14:00**

Bonjour, en mai 2009 je me suis retrouvé en Espagne avec ma famille (mes enfants de 15 et 12 ans et ma concubine) pour changer un peu de vie après accord et invitation de ma mère dans sa demeure, où elle y vit seule avec ma sœur de 41 ans. Au bout de six mois j'ai eu un coup de gueule avec ma sœur et ma mère, et sur un coup de colère j'ai cassé une assiette par terre et mis un coup de poing sur une porte à cause d'un courrier contenant 20 euros que l'on m'avait subtilisé et qui était destiné à nourrir mes enfants qui ne mangeaient plus que du pain car on m'avait coupé tous les ponts, et l'on me faisait comprendre qu'il fallait que je parte de cette maison car je n'étais plus le bienvenue avec ma famille. Suite au coup de gueule, je me retrouve en garde à vue et passe le lendemain matin devant le juge parce que soit disant je terrorisais ma mère et ma sœur. On me relâche le lendemain avec interdiction de m'approcher à moins de 100m de la maison de ma mère et une attente de comparution. Ensuite je me retrouve à la rue à Barcelone puis dans un foyer de "Frères" pendant plus de deux mois. Je passe enfin en jugement mais le juge reporte le jugement alors je décide de rentrer en France avec l'aval de mon avocat et la promesse orale de l'avocat adverse d'abandonner les poursuites à mon encontre. Aujourd'hui, au bout de trois ans mon avocat Espagnol m'envoie une convocation le 23 prochain pour le jugement. À ce jour je suis sans domicile fixe et n'ai que 236 euros de RSA par mois et il m'est impossible de me rendre à ce jugement et je suis hyper angoissé. Pourriez-vous svp me donner quelques conseils. Merci d'avance pour votre patience.